

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Délibération n° :

DL6/2023

Objet : Installation d'un nouveau délégué de la communauté Paris-Saclay pour la commune de Gometz le Châtel

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire – CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire – CPS)
- Mme GELOT (titulaire – CPS)
- M. HENRIOT (titulaire – CPS) représenté par M ESCANDE (suppléant CPS) :
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC)
- M. LANGLOIS (titulaire – CPS)
- M. LARDIERE (titulaire – CPS)
- Mme LUCAS (suppléante – CPS)
- M. MASURE (suppléant – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- Mme VALOT (titulaire – CPS).
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire – CPS)
- M. ZIANE (titulaire – CPS)

Avaient donné pouvoir :

Mme BERCHON (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M CARRE (titulaire – CPS) ;
Mme HAMON (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M VIGIER (titulaire – CPS).

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; Mme BERT (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. CAUCHETIER (titulaire – CPS) : présent du point 17 au point 21 ; M. DEBRAS (titulaire – CPS) ; M. DIDIN (titulaire – CPS) ; Mme Dumas (titulaire CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire – CPS) ; M. GARSUAULT (titulaire – CPS) ; M. GILBON (titulaire – CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire – CPS), M. MAJEUX (titulaire – CPS) ; Mme PERIS (titulaire – CCHVC) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS) ;

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur TRICKOVSKI est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION
Le 29/03/2023

EN EXERCICE : 41
PRESENTS : 22
VOTANTS : 24

Délibération n°DL06/2023
Installation d'un nouveau délégué de la communauté Paris-Saclay
pour la commune de Gometz-le-Châtel

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-5, L5214-57, L5721-2 et L5212-2,

Vu l'arrêté inter préfectoral inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant création d'un Syndicat Mixte des Ordures Ménagères « SIOM de la Vallée de Chevreuse », et les statuts,

Vu la délibération n°2020-135 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Paris Saclay du 16 juillet 2020 modifiée par les délibérations n°2021-313 du 24 novembre 2021 et n°2022-251 du 28 septembre 2022 désignant les représentants titulaires et suppléants pour siéger au comité du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu le courrier de Brice CAHAREL, en date du 4 janvier 2023, informant de sa démission de ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal de la commune de Gometz-le-Châtel,

Vu le courrier du 20 janvier 2023 de la Préfecture de l'Essonne prenant acte de la démission de Monsieur CAHAREL à compter du 25 janvier 2023,

Vu la délibération n°2023-41 du 15 février 2023 de la Communauté d'Agglomération Paris Saclay, portant élection des nouveaux représentants dans divers organismes, notamment le SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu la note de présentation,

Considérant la nécessité pour la Communauté d'agglomération Paris Saclay de désigner de nouveaux représentants dans différents organismes à la suite de démissions de conseillers municipaux et de changements parmi les conseillers communautaires,

Considérant les propositions de la ville de Gometz-le-Châtel pour siéger au comité syndical du SIOM,

Considérant l'obligation de procéder à l'installation d'un nouveau délégué titulaire pour la commune de Gometz-le-Châtel, à la suite de la démission de Monsieur CAHAREL, représentant titulaire désigné par délibération du 16 juillet 2020 pour siéger au comité syndical du SIOM,

Prend acte de l'installation des représentants titulaires et suppléants suivants pour la commune de Gometz-le-Châtel :

- Représentants titulaires :
 - Daniel BERVEILLER
 - Frédéric MASURE
 - Représentants suppléants :
 - Cécile DUCHEMIN
 - Thierry BIZEBARD

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : 21 AVR. 2023
Affichée le :

21 AVR. 2023

SYNDICAT MIXTE
DES ORDURES MENAGERES
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

www.siom.fr

Chemin Départemental 118
91978 COURTABŒUF Cedex
Tél. : 01 64 53 30 00
SIRET : 20006232100019 - CODE APE : 3811Z



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL06_2023
Date de la décision:	2023-04-06 00:00:00+02
Objet:	Installation d'un nouveau délégué de la communauté paris-saclay pour la commune de Gometz le Châtel
Classification matières/sous-matières:	5.6
Identifiant unique:	091-200062321-20230406-DL06_2023-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20230406-DL06_2023-DE-1-1_0.xml	text/xml	1047
nom original: DL 06 2023.pdf	application/pdf	488779
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20230406-DL06_2023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	488779
nom original: Note présentation DL 6 2023.pdf	application/pdf	86957
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20230406-DL06_2023-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	86957

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	21 avril 2023 à 10h29min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 avril 2023 à 10h30min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 avril 2023 à 10h30min22s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	21 avril 2023 à 10h36min51s	Reçu par le MIAT le 2023-04-21